

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Christina Meissner, Stéphane  
Florey, Bernhard Riedweg, Patrick Lussi,  
Christo Ivanov, Marc Falquet, Martine Roset,  
Thomas Bläsi, Daniel Sormanni, Jean-Marc  
Guinchard, Jean-Luc Forni, Thierry Cerutti*

*Date de dépôt : 22 novembre 2013*

## **Proposition de motion pour un Pôle Bio de traitement des déchets bien pensé**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la rénovation planifiée de l'usine de traitement des déchets actuelle des Cheneviers sise à Aire-la-Ville ;
- l'opposition de la commune de Satigny à l'implantation sur son territoire d'une nouvelle usine de traitement des déchets ;
- que l'usine Pôle Bio reprend la zone d'apport des déchets de Châtillon, à savoir 80 % du territoire cantonal ;
- les nuisances olfactives que subiront les habitants des villages de Vernier, de Peney et d'Aire-la-Ville ;
- la nécessité de travailler de manière économe et efficace et donc de profiter des travaux conséquents qui sont prévus sur le site actuel des Cheneviers ;
- que le site des Cheneviers est raccordé au réseau Cadiom, à la différence du site prévu pour Pôle Bio dans la zone industrielle de Bois-de-Bay ;
- que le site des Cheneviers permet d'acheminer les déchets par voie fluviale ;
- que les routes d'accès de Peney et d'Aire-la-Ville sont saturées ;

invite le Conseil d'Etat

à étudier la faisabilité d'une implantation de Pôle Bio sur le site des Cheneviers et à rendre rapport au Grand Conseil.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les SIG, Serbeco et Helvetia envisagent de construire une nouvelle centrale de biomasse (Pôle Bio). Cette usine traitera les déchets verts secs par voie de compostage, les biodéchets humides par voie de méthanisation et brûlera les bois usagers afin d'alimenter le réseau Cadiom. Relayant les craintes et les interrogations tant au niveau de sa technologie que de son lieu d'implantation, la zone industrielle de Bois-de-Bay, le Conseil municipal de Satigny s'est prononcé défavorablement par voie de résolution sur l'implantation de ce projet sur son territoire et le Conseil administratif a préavisé négativement la demande d'autorisation de construire. A Vernier, une résolution (R 391), demandant à ce que le Conseil municipal soit informé du projet de même que la population des communes riveraines par le biais d'une séance publique, a été acceptée à l'unanimité du Conseil municipal et une séance de commission a été réunie à la mi-octobre.

Les explications fournies en commission semblent montrer que le projet Pôle Bio est techniquement à la pointe, par contre son lieu d'implantation a de quoi surprendre si l'on tient compte de l'ensemble du processus. Le tonnage prévu de l'usine de méthanisation, allant jusqu'à 40 000 tonnes, sera deux fois supérieur à la capacité du méthaniseur actuel, soit 20 000 tonnes environ. Les déchets viendront d'une vaste zone d'apport, leur valorisation nécessitera un pré-tri, l'énergie dégagée par la méthanisation sera injectée dans le réseau électrique et dans le réseau de chauffage à distance Cadiom, les émissions devront être traitées avant rejet pour éviter les fumées toxiques et les nuisances olfactives. **L'ensemble de ces infrastructures et raccordements existent déjà sur le site actuel de l'usine des Cheneviers, située à moins d'un kilomètre du site préconisé pour l'implantation de Pôle Bio**, y compris la possibilité d'apporter les déchets par voie fluviale. Rien de tout cela n'existe sur l'emplacement retenu au Bois-de-Bay qui, de surcroît, se trouve être un site d'importance nationale pour les batraciens, proche d'une réserve naturelle, et dont les routes accès (routes de Peney et d'Aire-la-Ville) sont déjà saturées. L'implantation de Pôle Bio aux Cheneviers plutôt qu'au Bois-de-Bay, est donc plus que pertinente.

**L'actuelle usine d'incinération des Cheneviers devenue obsolète devra dans tous les cas être reconstruite et, sachant que la nouvelle construction n'occupera plus qu'un tiers du périmètre actuel, un projet**

**combiné permettrait de faire des économies substantielles.** Enfin, contrairement à la zone industrielle de Bois-de-Bay, la place alentour ne manque pas et, même si un déclassement de zone agricole devait être nécessaire, un projet d'une telle utilité publique le justifierait complètement.

Dès lors, pour que Pôle Bio soit réellement « un site exemplaire intégré à son environnement industriel et naturel », une étude d'implantation sur le site des Cheneviers doit être engagée et ce en concertation avec les riverains. Les habitants d'Aire-la-Ville tout autant que ceux de Satigny, de Meyrin ou de Vernier concèdent au profit de l'ensemble du canton de nombreux sacrifices, leur qualité de vie mérite d'être prise en considération.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.